



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Principale
C. DEBOUTÉ

COLLEGE DU CHERAN
RUMILLY

Académie de Grenoble

A Rumilly, le 28 août 2026

Tél : 04 50 44 00 62
Mél : ce.0741757h@ac-grenoble.fr

La Principale

3 rue Magnin de Madrid
BP62
74150 RUMILLY

à

Tous les représentants légaux

Objet : Rentrée scolaire 2026-2027

Chers Parents,

Nous espérons que vous avez passé un agréable été et que cette période de vacances a permis à chacun de profiter de moments de repos et de partage en famille. À l'aube de cette nouvelle année scolaire, l'ensemble de l'équipe éducative du **Collège du Chéran** est heureuse de retrouver les élèves et d'accueillir les nouveaux arrivants pour cette rentrée 2026-2027. Vous trouverez ci-dessous les informations essentielles et quelques rappels utiles pour **bien débiter cette nouvelle année scolaire**.

Dates de la rentrée :

Niveau 6^e : la rentrée des classes se fera le **MARDI 1ER SEPTEMBRE 2026**

1. **8 h à 12h // 13h30 à 16 h 30.** Vous pourrez venir chercher votre enfant au collège, si vous le pouvez à partir de 16 h, et ainsi discuter avec le professeur principal de toute question concernant le parcours de votre enfant. Pour les élèves, option football avec le GFA, l'entraînement commencera le jeudi 3 septembre.
2. Lors de l'inscription, vous avez choisi le régime de demi-pension et de sortie de votre enfant :
 - les élèves demi-pensionnaires seront pris en charge lors la pause méridienne et le repas facturé au tarif en vigueur ;
 - les élèves externes seront autorisés à sortir à 12 h pour un retour attendu à 13 h 30.
3. **Attention, les élèves de 6^e n'auront pas de cours le mercredi 2 septembre 2026. Le retour au collège sera le jeudi 3 septembre selon l'emploi du temps. Attention le cycle natation commencera dès le 3 septembre.**

Niveaux 5^e – 4^e – 3^e : la rentrée des classes se fera le **MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026**.

1. **8 h à 12 h** : accueil des élèves et organisation déterminée par le professeur principal
2. **Début des cours selon l'emploi du temps le jeudi 3 septembre.**

Organisation des classes :

Les listes des classes seront affichées dans la cour du collège le jour de la rentrée. Chaque élève sera pris en charge par son professeur principal qui sera son référent tout au long de l'année. Il sera à votre disposition pour toute question ou difficulté rencontrée par votre enfant.

Fournitures scolaires :

La liste des fournitures requises pour l'année scolaire 2026-2027 est disponible sur notre site internet. Veillez à ce que votre enfant dispose de tout le matériel nécessaire dès le premier jour de classe (matériel pour écrire, cahier de brouillon, feuilles, agenda).

Adresse du site : <https://ducheran-rumilly.ent.auvergnerhonealpes.fr/l-etablissement/a-la-une/fournitures-scolaires-2026-2027-1643.htm>

Réunions de rentrée :

Niveau 6^e :

Deux réunions de rentrée sont prévues

- Le mardi 1^{er} septembre de 8 h 30 à 10 h. Cette réunion sera l'occasion de rencontrer l'équipe de direction du collège, de découvrir les enjeux de la classe de 6eme, la fédération de parents d'élèves (APEICC) et de discuter de toute question concernant le parcours de votre enfant
- Le mardi 8 septembre à 18 h avec le professeur principal.

Niveau 3^e :

Une réunion de rentrée est prévue le jeudi 10 septembre à 18 h.

Règlement intérieur - Sécurité - Prévention :

Nous vous rappelons l'importance du **respect du règlement intérieur**, que vous trouverez dans le carnet de correspondance de votre enfant, remis le jour de la rentrée. Celui-ci garantit un **climat scolaire serein et propice aux apprentissages**.

Par ailleurs, la **sécurité au sein et aux abords de l'établissement reste notre priorité**. C'est pourquoi nous vous demandons d'insister auprès de vos enfants sur le respect des règles et d'échanger régulièrement avec eux sur les risques liés à certains usages ou comportements.

Réseaux sociaux

Si l'interdiction du téléphone portable au sein de l'établissement est globalement bien respectée, **les usages des réseaux sociaux à l'extérieur peuvent avoir des conséquences importantes tant sur le service de Vie Scolaire et la direction que sur la santé mentale des élèves** : cyberharcèlement, pression sociale, atteinte au droit à l'image, conflits entre élèves, exposition à des contenus inadaptés, sollicitations d'adultes, troubles du sommeil ou encore difficultés de concentration. Ils sont donc à éviter.

Nous vous invitons, à minima, à **être très vigilants quant à l'usage de tous les réseaux sociaux, notamment, les groupes WhatsApp de classe**, qui, malgré une intention initiale de faciliter les échanges, sont régulièrement à l'origine de difficultés entre élèves et familles.

Des actions de prévention seront menées durant la scolarité de votre enfant néanmoins ces actions ne peuvent être pleinement efficaces que si elles sont également relayées et prolongées par un dialogue au sein des familles.



La dépendance des enfants et adolescents aux réseaux sociaux en ligne et ses conséquences sur leur vie sociale et leur santé mentale est un problème d'actualité. C'est pourquoi le législateur a présenté une loi visant l'interdiction d'accès aux mineurs de moins de 15 ans. Votée à une large majorité par l'Assemblée nationale et le Sénat le 21 juillet 2026, elle devait entrer en application le 1^{er} septembre mais le Conseil constitutionnel l'a ajournée le 14 août. Une nouvelle version plus conforme devrait être présentée en janvier 2027.

Cigarettes électroniques (« puffs »)

La banalisation de l'usage des cigarettes électroniques chez certains jeunes constitue un **enjeu important de santé et de prévention**, notamment en raison des risques d'addiction et de l'utilisation de produits contenant de la nicotine etc....

Une loi relative à l'interdiction des dispositifs électroniques de vapotage à usage unique ou « *Puffs* » a été promulguée le 26 février 2025. Son unique article précise **que la vente, la distribution, ou l'offre gratuite des cigarettes électroniques jetables ou « Puffs » est interdite**. Sont visés les dispositifs non-rechargeables en liquide, que leur batterie soit rechargeable ou pas. Cette interdiction est désormais transcrite dans le Code de santé publique via l'article L3513-5-1 avec des sanctions prévues par l'article L3515-3. La vente, ou la détention en vue de la vente, est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 100.000€ pour une personne physique et jusqu'à 500.000 € pour une personne morale (au titre de l'article L 131-38 du Code pénal).

Nous rappelons donc que **la détention et l'usage d'une cigarette électronique au sein de l'établissement sont passibles de sanctions disciplinaires**. La vente au sein ou aux abords de l'établissement peut entraîner la convocation de l'élève devant le Conseil de discipline.

Nous vous invitons donc à **échanger avec votre enfant sur ces risques et à rester vigilants**.

Trottinettes électriques – Abords de l'établissement

De plus en plus d'élèves utilisent des trottinettes électriques. Nous souhaitons rappeler quelques règles essentielles de sécurité :

- **Depuis le 1er septembre 2023, il faut désormais avoir au moins 14 ans** pour avoir le droit de conduire un EDP motorisé au lieu de 12 ans jusqu'alors
- Le transport d'un passager est interdit.
- L'utilisation d'un **téléphone tenu en main ou d'écouteurs** en conduisant est interdite.
- **Une assurance est obligatoire.**
- Le port du casque et d'un équipement réfléchissant est vivement recommandé.
- La circulation sur les **trottoirs et le parvis de l'établissement est interdite** : la trottinette doit alors être tenue à la main.

Nous vous demandons de **sensibiliser vos enfants à ces règles et de veiller à leur respect**, afin de garantir leur sécurité ainsi que celle des autres usagers aux abords de l'établissement.

Régimes :

Les régimes d'entrée et de sortie ainsi que celui de demi-pension ont été déterminés lors de l'inscription (ou réinscription) au collège pour la 1^{ère} semaine.

Vous serez invité à valider ou modifier votre choix pour la poursuite de l'année dès la 1^{ère} semaine de rentrée



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COLLEGE DU CHERAN
RUMILLY**

Académie de Grenoble

Transports scolaires :

Le service des transports scolaires est assuré dès le mardi 1er septembre. Pour rappel, le réseau J'Y BUS n'est pas un transport scolaire : les horaires de passage ne sont pas calés sur les heures de cours des élèves.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire. N'hésitez pas à nous contacter au 0450440062 ou par email à ce.0741757h@ac-grenoble.fr

Nous vous remercions pour votre confiance et votre collaboration, et nous souhaitons à vos enfants une excellente rentrée scolaire.

Bien cordialement,

Pour l'équipe de direction,
Claire DEBOUTÉ,
Principale